

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille douze et le vingt quatre janvier, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI- M GUIRAUD – Mme VIDAL – MM TACCONE – BLANC – ROUDET – FONTAINE – Mmes MAUREL – JACONO – SANS – M BRET.

Etaient absents avec pouvoir : néant

Etaient absents : Mme VAGLIENTI – MM MERLY – PAGES.

Date de la convocation : 17 janvier 2012

Secrétaire de séance : Mme MAUREL Marie-José a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DCM 2012-01**

**DELIBERATION APPROUVANT LA DEFINITION D'INTERET  
COMMUNAUTAIRE LA CREATION ET LA GESTION D'UN OFFICE DE  
TOURISME INTERCOMMUNAL**

Considérant que l'association du Syndicat d'Initiatives du Pays d'Agout, à laquelle la CC du Pays d'Agout apportait une aide financière dans le cadre d'une convention d'objectifs annuelle, cessera toute activité à compter de 2012,

Considérant la nécessité de maintenir sur le territoire un lieu d'accueil et d'information des touristes mais aussi un lieu de promotion du territoire,

Vu la délibération du conseil de communauté de la CC du Pays d'Agout définissant d'intérêt communautaire la création et la gestion d'un office de tourisme intercommunal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE de définir d'intérêt communautaire la création et la gestion d'un office de tourisme intercommunal.

**DCM 2012-02**

**PROVISIONS POUR CHARGE AFFERANT AU LOYER DU LOGEMENT DE L'ECOLE**

Madame le Maire transmet au Conseil Municipal la demande de Madame Virginie CHIPAULT qui souhaiterait que le montant des provisions pour charges qu'elle paie en complément du loyer du logement communal qu'elle occupe soit augmenté de 30 à 50 €. Elle pourrait ainsi échelonner ses dépenses plutôt que d'avoir une régularisation trop importante en fin d'année.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accéder à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE de porter à 50.00 € le montant mensuel des provisions pour charges relatives au loyer du logement communal sis place de l'école.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant au contrat de location.

**DCM 2012-03**

**PRET RELAIS AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE DE MIDI PYRENEES**

Après avoir pris connaissance du contrat proposé par la Caisse d'Epargne de Midi Pyrénées et des conditions générales des prêts,

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : Pour financer les travaux d'investissement dans l'attente des subventions certaines, la Commune de DAMIATTE contracte auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt à taux fixe de 2.17 %, paiement des échéances annuelles, de la somme de 110 000 € (cent dix mille euros) d'une durée d'un an.

Article 2 : La collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement, en tant que de besoin les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Article 3 : Madame le Maire est autorisée à signer le contrat de prêt correspondant et toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire.

**DCM 2012-04**  
**ETUDE COMPLEMENTAIRE AU SCHEMA COMMUNAL**  
**D'ASSAINISSEMENT**  
**DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE ADOUR GARONNE**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, en préalable aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement public du hameau de Beauzelle, de réaliser un diagnostic de réseau. Elle présente un devis établi par le bureau d'études CM2E qui s'élève à 16 815.00 € HT. Cette étude a pour but d'apporter un complément au schéma communal d'assainissement de 2006. L'objectif est d'établir le fonctionnement actuel du système de collecte d'assainissement de la commune, l'état actuel du réseau par inspection caméra afin de présenter les dysfonctionnements, l'incidence sur la nappe (hautes et basses eaux), l'estimation sommaire des travaux, la planification et l'échéancier des travaux.

Elle propose au Conseil Municipal de sollicite l'aide de l'Agence Adour Garonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de réaliser une étude complémentaire au schéma communal d'assainissement.
- SOLLICITE le soutien de l'Agence Adour Garonne pour un diagnostic du réseau d'assainissement. L'estimation du coût de cette étude s'élevant à 16 815.00 € HT.
- DIT que les crédits nécessaires au financement de cette opération seront inscrits au budget.

**DCM 2012-05**  
**ETUDE COMPLEMENTAIRE AU SCHEMA COMMUNAL**  
**D'ASSAINISSEMENT**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, en préalable aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement public du hameau de Beauzelle, de réaliser un diagnostic de réseau. Elle présente un devis établi par le bureau d'études CM2E qui s'élève à 16 815.00 € HT. Cette étude a pour but d'apporter un complément au schéma communal d'assainissement de 2006. L'objectif est d'établir le fonctionnement actuel du système de collecte d'assainissement de la commune, l'état actuel du réseau par inspection caméra afin de présenter les dysfonctionnements, l'incidence sur la nappe (hautes et basses eaux), l'estimation sommaire des travaux, la planification et l'échéancier des travaux. Madame le Maire précise qu'une partie du réseau et la lagune sont utilisés par les communes de Damiatte et St Paul.

Elle propose au Conseil Municipal de sollicite l'aide du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de réaliser une étude complémentaire au schéma communal d'assainissement.
  
- SOLLICITE le soutien du Conseil Général pour un diagnostic du réseau d'assainissement. L'estimation du coût de cette étude s'élevant à 16 815.00 € HT.
  
- DIT que les crédits nécessaires au financement de cette opération seront inscrits au budget.

## **COMPTE-RENDU**

### **CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE**

Madame VIDAL communique au Conseil Municipal le diagnostic réalisé dans le cadre du contrat enfance et jeunesse. Ce dernier a relevé le bilan des actions au sein du contrat, l'évolution de la population, de l'offre de la CCPA pour les familles et du coût pour la collectivité. Dès 2012, un poste d'animateur jeunesse intercommunal à mi-temps sera créé pour l'accueil de jeunes de 14 à 17 ans. La capacité d'accueil de la crèche de St Paul sera progressivement augmentée de 15 à 20 places. Il n'y aura pas de poste de créé et grâce au soutien de la CAF et de la MSA, le coût par enfant devrait même diminuer.

### **DEMANDE D'IMPLANTATION D'UNE ENTREPRISE CLASSEE SEVESO**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée pour l'implantation d'une entreprise à Damiatte, sur la zone industrielle de Port de Salomon. Il s'agirait d'une entreprise classée SEVESO. Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal, malgré sa volonté d'accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire, considérant le risque pour l'environnement et la proximité d'habitation, décide de donner un avis défavorable à ce projet.

### **EQUIPEMENT DE L'ECOLE**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il faut prévoir de remplacer les matelas utilisés pour la sieste des enfants de classe maternelle. Cet investissement sera budgétisé pour être réalisé à la rentrée de septembre 2012.

### **PROJET D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LAVAU**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des propositions du bureau d'études de Madame LABARTHE pour l'aménagement de l'avenue de Lavour. Considérant que le montant des travaux est très élevé et que le projet proposé ne convient pas, Monsieur GUIRAUD a demandé une estimation à l'entreprise qui a réalisé les travaux de l'avenue du Carbounel. Le devis est de 95 000 € TTC. Le Conseil Municipal décide donc de faire réaliser un levé topographique de la voie et de ses dépendances, depuis le carrefour de la mairie jusqu'à la fin d'agglomération afin de préparer le dossier de consultation des entreprises. Madame le Maire précise que les travaux ne seront pas budgétisés en 2012 ; cette année servira à la préparation du chantier : recherche des financements et préparation de la mise en concurrence.

### **HAMEAU DE LA CAHUZIERE**

Monsieur BRET rappelle à Madame le Maire qu'il a à plusieurs reprises demandé des aménagements au hameau de la Cahuzière pour ralentir la vitesse des automobilistes. Madame le Maire précise que le Conseil Général avait proposé de classer ce secteur en agglomération pour limiter la vitesse à 50 km/h. Monsieur BRET ne croit pas en l'efficacité de ce dispositif et suggère l'installation de bandes rugueuses ou autre ralentisseurs. Monsieur TACCONE donne l'exemple de la commune de Laboutarié où des aménagements ont été réalisés pour décaler et rétrécir la chaussée. Madame le Maire consultera le Conseil Général et transmettra sa proposition lors d'une prochaine séance.

### **REVISION DU PLU**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation d'une réunion publique pour présenter le projet de PLU le mardi 31 janvier à 20H30 à la salle des fêtes.

Elle donne également le compte-rendu de la réunion du 23 janvier. Les services de l'Etat ont demandé quelques corrections mineures et ont souligné la qualité du travail du bureau d'études.

### **CEREMONIE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à participer à la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants qui se déroulera le samedi 28 janvier à 11H00 à la salle des fêtes.

### **PETITION GARE SNCF**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par le chef de gare de Damiatte pour signer une pétition demandant à la SNCF d'autoriser à nouveau la vente de billets à la gare de Damiatte. Considérant les heures d'ouverture du guichet et la fréquentation de la gare de Damiatte, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la signature de cette pétition qui sera également présenté un mardi au marché de St Paul afin de recueillir le plus grand nombre de soutiens.

### **DISPOSITIF CLAS**

Madame le Maire rapporte au Conseil Municipal la présentation qui lui a été faite par la communauté de communes pour la mise en place d'un CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité). Il s'agirait de mettre en place sur le temps péri scolaire et pour les enfants du cycle 3, un soir par semaine et le mercredi matin à ST PAUL, des actions avec des objectifs psycho-sociaux. L'animateur se déplacerait dans les écoles de la CC du Pays d'Agout intéressées par ce dispositif. Une participation serait demandée aux familles sur la base de 2 € par semaine et par enfant, ainsi qu'à la commune, soit environ 600 € par an et la mise à disposition d'un local. Le Conseil Municipal souhaite disposer de renseignements plus précis sur la mise en place du CLAS avant de se prononcer.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été soumises au Conseil Municipal, Madame le Maire déclare la séance close.

Séance levée à 23H00.

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>M GUIRAUD Pierre</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>
<i>M TACCONE Jean-François</i>	<i>M BLANC Francis</i>	<i>Mme VAGLIENTI Aline</i>  absente
<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M FONTAINE Robert</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i>
<i>M MERLY Michel</i>  absent	<i>Mme JACONO Corinne</i>	<i>Mme SANS Coralie</i>
<i>M PAGES Eric</i>  Absent	<i>M BRET Gérard</i>	